

La lettre de l'APCMA



LE MOT DU PRÉSIDENT

Parlement européen : faire un choix éclairé

Cette *Lettre de l'APCMA* présente les vingt recommandations sur lesquelles les chambres de métiers et de l'artisanat demandent l'engagement des candidats à la députation européenne. Dans un contexte économique particulièrement difficile, il est grand temps, en effet, que le futur Parlement intègre les plus petites entreprises dans sa politique de développement ! Le plus souvent à caractère artisanal, ces petites entreprises représentent 98 % du tissu économique européen. Le principe du « penser aux petits d'abord » doit se traduire dans les faits et intégrer ces entreprises dans les politiques de développement des filières industrielles.

Nous attendons des futurs élus qu'ils prennent les mesures nécessaires afin que le marché européen s'ouvre à toutes ces entreprises dans des conditions d'équité sociale et fiscale. Il revient à l'Europe d'assurer une concurrence loyale à l'intérieur de ses frontières et notamment en réglementant la circulation des travailleurs qui, incontrôlée, déstabilise certains secteurs. Favoriser l'export et la promotion de nos entreprises dans le monde entier devient, pour la prochaine mandature, un objectif stratégique pour la pérennité de nos savoir-faire.

Notre démarche, concertée avec nos principaux partenaires, vise à élire des hommes et des femmes avertis, engagés sur nos attentes et qui prendront les bonnes décisions. Le moratoire en vingt points dont vous allez prendre connaissance, est publié par l'APCMA en lien avec ses homologues des autres pays européens. Les chambres de métiers et de l'artisanat ont transmis ce texte et les réponses des candidats aux artisans et à leurs collaborateurs. Ils représentent 10 % des électeurs, nous faisons

le maximum pour que leur choix, au moment du vote, soit éclairé. Ensuite, interviendra le choix du président de la Commission européenne. Dans les tourments politiques et économiques actuels, tous ces choix pèseront lourd sur l'avenir de l'Europe. Pour le seul secteur de l'artisanat français, ce sont quatre millions et demi d'électeurs qui sont appelés à s'exprimer !

Alain Griset



Sommaire

VINGT ENGAGEMENTS POUR L'ARTISANAT EN EUROPE

Les élections européennes auront un impact très important sur les TPE. L'APCMA décline les engagements sur lesquels les artisans sollicitent les candidats.

EN BREF

Législature 2009-2014 : des mesures favorables aux petites entreprises.

TRIBUNE

Philippe de Fontaine Vive, vice-président de la Banque européenne d'investissement (BEI).

BRÈVES EUROPÉENNES

La Semaine européenne des PME.

AGIR
POUR
REUSSIR
www.artisanat.fr

Législature 2009-2014: des mesures favorables aux petites entreprises

Lors de la législature qui s'achève (2009-2014), plusieurs mesures favorables aux entreprises artisanales ont été adoptées. Parmi celles concernant l'accès au financement, on peut citer un programme de 2,3 milliards d'euros pour accompagner et financer les PME sur sept ans, la réduction des répercussions de la réforme bancaire de Bâle III sur le crédit aux PME ou bien encore la concentration des fonds structurels européens sur la compétitivité des PME. D'autres mesures ont par ailleurs permis des avancées en matière de simplification. C'est le cas notamment des mesures en faveur de la division des marchés publics en lots et du paiement direct au sous-traitant, des dispenses d'appareil de contrôle dans les véhicules de transport pour les artisans ou de l'exemption de l'obligation de reprise gratuite et sans contrepartie des déchets électriques. Sur le front du marché unique, plusieurs améliorations bénéfiques aux petites entreprises ont aussi été apportées: un dispositif simplifié pour recouvrer des créances dans un autre État membre, un meilleur contrôle des travailleurs détachés, le financement de la représentation des PME dans le système européen de normalisation... Enfin, en matière de formation, la mobilité des apprentis a été renforcée.



© FOTOLIA.COM - X. FRANGANT

Pleins feux sur...

Vingt engagements en Europe

Les élections européennes et le renouvellement de la Commission auront un impact très important sur les TPE européennes. C'est avec leur concours, que l'économie européenne peut surmonter la crise. La reprise économique dépendra de la volonté des nouveaux élus d'instaurer des conditions propices à la compétitivité des petites entreprises. L'APCMA décline les engagements sur lesquels les artisans sollicitent les candidats aux élections européennes.



→ Appliquer le principe « Pensez aux petits d'abord »

Le Small Business Act, adopté en 2008, n'est pas traduit dans les faits: la petite entreprise doit être l'étalon des politiques européennes.

- Renouveler l'engagement en faveur d'un Small Business Act contraignant et à la gouvernance renforcée.
- Appliquer le « Test PME » tout au long de la procédure législative.
- Reconnaître et soutenir le rôle des organisations intermédiaires représentatives des artisans dans l'accompagnement des entreprises et les associer à l'élaboration de la réglementation.
- Intégrer les entreprises artisanales dans les politiques de développement des filières industrielles.

→ Une concurrence loyale dans un cadre fiscal et social adapté aux différents marchés

Secteur à forte intensité de main-d'œuvre, l'artisanat est très sensible aux disparités de coût du travail et d'exigences de qualification professionnelle. Préserver l'équité fiscale et sociale impose des règles à l'échelle européenne.

- Appliquer des taux de TVA réduits pour les services à forte intensité de main-d'œuvre.
- Respecter les systèmes nationaux de qualification professionnelle et garantir un niveau d'exigences équitable et élevé.
- Lutter contre la concurrence déloyale grâce à des moyens renforcés d'information, de contrôle et de sanction.
- Poursuivre l'harmonisation fiscale et sociale.

Les entreprises artisanales représentent deux tiers des emplois européens

Véritables piliers de notre économie et de notre société, les entreprises artisanales et les petites entreprises représentent en Europe deux tiers des emplois, génèrent environ 60 % du chiffre d'affaires et sont à l'origine de 85 % des emplois créés.

ments pour l'artisanat



© EUROPEAN UNION 2014 EP

→ Améliorer les conditions de financement

Le financement des TPE reste une problématique constante : le taux de rejet de leurs demandes de prêts est six fois supérieur à celui des entreprises de plus de 250 salariés.

- Faciliter l'accès aux prêts bancaires en améliorant les conditions du crédit aux PME et leur solvabilité.
- Développer les contre-garanties pour couvrir le risque de prêts en mobilisant le Fonds européen d'investissement et les régions.
- Flécher les dispositifs européens de financement vers les besoins des artisans : innovation non technologique, transmission d'entreprise, adaptation aux normes.
- Assouplir les règles applicables aux aides d'État en faveur des PME.

→ Promouvoir la formation professionnelle et l'esprit d'entreprise

Dans la continuité de la déclaration de Copenhague, renforcer la visibilité et l'attractivité de la formation professionnelle en Europe est une nécessité.

- Renforcer la coopération avec les organisations de l'artisanat dans la préparation, la mise en œuvre et le suivi des politiques d'éducation et de formation.
- Mobiliser les ressources nécessaires afin que 6 % des apprentis bénéficient d'une mobilité européenne en 2020.
- Encourager le développement de l'apprentissage et approfondir les outils de reconnaissance des compétences acquises.
- Soutenir la gestion prévisionnelle des compétences et anticiper l'impact des changements dans l'artisanat. *(suite page 4)*



PHILIPPE DE FONTAINE VIVE
Vice-président de la Banque européenne d'investissement (BEI)

La BEI joue-t-elle un rôle direct vis-à-vis des entreprises artisanales ?

Dans un souci d'efficacité et de proximité – afin de répondre le plus adéquatement aux besoins des porteurs de projets – notre action se fait via des partenaires bancaires de qualité qui, au cœur des territoires, peuvent conseiller et instruire les demandes de financement des entreprises. Grâce à notre notation triple A et l'accord passé avec ces partenaires, ces entrepreneurs bénéficient de bonnes conditions financières. Car une entreprise qui se développe, c'est un ou plusieurs emplois gagnés pour l'avenir. Il faut également que ces entreprises aient les moyens d'être innovantes et compétitives.

La BEI vient d'augmenter son capital : quels sont ses projets pour soutenir l'économie française ?

Fort de son augmentation décidée d'ailleurs à l'unanimité par les États membres de l'Union européenne, la BEI a mobilisé moyens et compétences pour soutenir la relance de la croissance France. Cela s'est concrétisé en 2013 par une augmentation de plus de 80 % de notre activité par rapport à celle de 2012 via le soutien à des projets concrets, au plus près des besoins de financement des porteurs de projet et des citoyens dans leur vie quotidienne. Nous sommes en 2014 dans la continuité de cette mobilisation sur des secteurs aussi variés que l'innovation, l'éducation, le transport, la santé, l'énergie et l'efficacité énergétique, avec une attention particulière portée aux entreprises françaises.

Quelles sont selon vous les pistes d'amélioration de la France pour travailler plus efficacement avec la BEI ?

Il ne peut y avoir de relance durable que par l'investissement. C'est pourquoi nous avons tout fait pour maintenir un niveau élevé d'investissements et conclu un partenariat inédit avec Bpifrance pour intensifier notre soutien aux porteurs de projets innovants. Notre maître mot avec nos partenaires est efficacité, simplicité, flexibilité. Afin que l'Europe soit concrète pour chaque citoyen français.

La Semaine européenne des PME: du 29 septembre au 5 octobre 2014

Coordonnée par la Commission européenne, la Semaine européenne des PME se tiendra du 29 septembre au 5 octobre 2014. Point d'orgue de la promotion de l'entrepreneuriat et du Small Business Act en Europe, cet événement sera notamment marqué par :

- l'assemblée des PME, qui se tiendra à Naples les 2 et 3 octobre ;
- la réunion des Ambassadeurs des PME de l'ensemble des États membres ;
- la cérémonie de remise du prix européen de la promotion de l'esprit d'entreprise ;
- la publication de la nouvelle édition « Les secrets du succès », consacrée cette année à l'entrepreneuriat sur Internet.

En 2013, plus de 1500 manifestations ont été organisées à travers trente-sept pays. Chaque année, la Semaine nationale de la création reprise d'entreprises artisanales, organisée par les chambres de métiers et de l'artisanat, ainsi que la soirée de remise du prix Stars & Métiers, organisé en partenariat avec les Banques Populaires, sont labellisés Semaine européenne des PME.

Le chiffre...



En Europe, près de 99 % des entreprises sont des entreprises à caractère artisanal ou des petites entreprises de moins de cinquante salariés. Elles représentent plus de soixante-cinq millions d'actifs.

Pleins feux sur...

Vingt engagements pour l'artisanat en Europe (suite)

→ Faire bénéficier les entreprises artisanales des opportunités du marché unique

L'approfondissement du marché unique ne peut se poursuivre qu'à condition de prendre en compte les petites entreprises, qui supportent des coûts d'adaptation plus élevés. L'Union doit libérer le potentiel de l'artisanat, qui représente un tiers des exportateurs français.

- Soutenir la participation de représentants des petites entreprises dans le système de normalisation pour l'adoption de normes adaptées à leurs réalités.
- Adapter les règles de mise sur le marché des produits aux petites productions.
- Accompagner et soutenir l'export des petites entreprises dans le marché unique.
- Sécuriser et faciliter les relations commerciales: simplifications douanières, recouvrement des créances, règlement des litiges entre professionnels, activités transfrontalières.

Élections européennes: le réseau des CMA se mobilise

Au cours de la législature précédente, le Parlement européen s'est illustré à plusieurs reprises en infléchissant des propositions législatives en faveur des petites entreprises. Les artisans, qui représentent près de 10 % du corps électoral français, ont à faire entendre leur voix. Ils ont également un rôle de sensibilisation et de mobilisation à jouer pour que les élus européens agissent au plus près de leurs besoins. Le réseau des CMA a saisi l'occasion des élections européennes du 25 mai pour sensibiliser les artisans aux enjeux de ces élections et inviter les futurs députés à s'engager dans l'adoption de politiques adaptées aux attentes des petites entreprises. Sous forme de plaquette valorisant les résultats obtenus par le Parlement européen, et mettant en avant les raisons d'aller voter une importante action de sensibilisation a été conduite auprès des artisans. L'APCMA a transmis aux têtes de liste de chaque circonscription le mémorandum synthétisant les attentes de l'artisanat.



La Lettre de l'APCMA • Bimestrielle • Directeur de la publication: Alain Griset • Rédacteur en chef: François Moutot • Rédaction: Isabelle Pouget-Abadie - Élisabeth de Dieuleveult • APCMA - 12, av. Marceau - 75008 Paris - Tél.: 01 44 43 10 00 - www.artisanat.fr • Diffusion: Loïc Langlo (langlo@apcm.fr) • Tél.: 01 44 43 10 91 - Fax: 01 44 43 10 46 • Tirage: 4000 exemplaires • Editeur délégué: Edimétiers - Tél.: 03 87 69 18 18 • Impression: Société Jouve • ISSN 1950-8093.

Numéro commun d'appel des chambres de métiers et de l'artisanat: 0825 36 36 36